

PROCES-VERBAL

Séance du conseil général du 6 octobre 2020

Présidence : Madame Lise Bettex, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. PV de la dernière séance
2. Communications du bureau
3. Préavis n° 02/2020 : Adhésion à l'Association intercommunale du service technique de la Broye Vaudoise (AISTBV)
4. Préavis n°03/2020 : Arrêté d'imposition 2021
5. Informations de la Municipalité
6. Divers

Mme Lise Bettex, présidente, souhaite la bienvenue aux membres présents. La pandémie de coronavirus n'étant pas encore jugulée, il importe de lutter contre sa propagation. Raison pour laquelle, cette séance se déroule exceptionnellement à la Grande salle de Missy. Elle salue les membres de la municipalité et M. Philippe Pahud de l'AISTBV.

Pour des raisons pratiques, afin de faciliter le comptage des voix en cas de vote, un bulletin de couleur a été distribué à chaque membre.

Elle rappelle que, comme lors des dernières séances, l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé. De plus, uniquement les conclusions du rapport de commission seront lues. Il n'y a pas d'opposition.

La séance est ouverte par appel avec 26 membres présents sur 36. Le quorum est atteint.

Deux personnes souhaitent rejoindre le conseil général. **Mme Lise Bettex, présidente**, passe à l'assermentation de Mme Camille Quillet et de M. Mathias Peter. Le conseil général passe à 28 conseillers présents.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont **M. Gaël Thévoz** et **Mme Claudine Galliker**, en remplacement de M. Mickaël Buffier qui est absent.

Mme Lise Bettex, présidente, soumet l'ordre du jour. Il n'y a pas de remarques.

1. PV de la dernière séance

Mme Lise Bettex, présidente, passe à la consultation du procès-verbal du 23 juin 2020 et ouvre la discussion.

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Mme Lise Bettex, présidente, passe aux communications du bureau :

- Le 18 septembre, des nouvelles mesures ont été prises par le canton afin de lutter contre la propagation du Coronavirus. Le port du masque est fortement recommandé, également pour les réunions, notamment lors des déplacements des conseillers-ères.
- Dans la convocation du 25 septembre, la liste des nominations, les pages promises du bilan des comptes au 31.12.2019 et un formulaire pour le paiement des indemnités étaient annexés. Les conseillers sont priés de conserver les documents ainsi que de compléter et rendre le formulaire pour le remboursement des indemnités.
- Le bureau électoral a fonctionné le dimanche matin 27 septembre pour le dépouillement de 5 objets fédéraux.
- Le dernier scrutin de l'année est prévu le 29 novembre.
- Le renouvellement des autorités communales aura lieu le dimanche 7 mars 2021. Pour les communes à conseil général, l'élection communale se déroulera sur toute la journée, soit un 1^{er} et 2^{ème} tour, puis l'élection du/de la Syndic-que. Le délai pour le dépôt des listes est fixé au 18 janvier 2021.

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question et remarque ne sont formulées.

3. Préavis n° 02/2020 : Adhésion à l'Association intercommunale du service technique de la Broye Vaudoise (AISTBV)

La commission ad hoc composée de Monsieur Alain Galliker, rapporteur, Madame Elodie Mathis et Monsieur Georges Gallaz s'est réunie à deux reprises afin d'examiner le préavis susmentionné.

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole à **Mme Elodie Mathis** pour la lecture des conclusions du rapport. La commission ad hoc propose d'adopter ce préavis tel que présenté.

M. Pahud, responsable de l'AISTBV, passe à la présentation de son service technique.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion.

M. Sébastien Galliker demande si la commune de Missy est l'une des premières communes intéressées.

M. Pahud répond qu'il y a effectivement des demandes qui s'ouvrent de divers horizons, y compris d'une commune d'une enclave fribourgeoise.

La parole n'étant plus demandée, le préavis n°02/2020 est soumis au vote :

1. « Adhésion à l'AISTBV « Association intercommunale du service technique de la Broye Vaudoise »

Le préavis n°02/2020 est accepté à l'unanimité.

Mme Lise Bettex, présidente, remercie et libère M. Pahud.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, précise que la commune doit encore être acceptée par l'association afin que son adhésion soit effective. Un représentant du législatif et de l'exécutif seront nommés.

Mme Lise Bettex, présidente, confirme qu'à la prochaine séance un délégué sera désigné.

4. Préavis n° 03/2020 : Arrêté d'imposition 2021

La commission des finances composée de Messieurs Yves Mathis, rapporteur, Jacques Blanc et Guy-Olivier Jeunet s'est réunie à une reprise afin d'examiner le préavis n° 03/2020.

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole à **M. Yves Mathis** pour la lecture des conclusions du rapport. La commission des finances propose d'adopter l'arrêté d'imposition 2021 tel que présenté.

M. Olivier Thévoz, syndic, donne une précision sur l'indexation d'un point du taux cantonal. Ce changement est survenu après la rédaction du préavis.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis n°03/2020 est soumis au vote et accepté à l'unanimité

5. Informations de la Municipalité

Mme Madame Christelle Iff Thévoz, municipale, indique sa présence à diverses séances d'associations de son dicastère. La pandémie de coronavirus touche ces diverses structures, notamment sur le plan financier. Les communes seront certainement amenées à les soutenir. Suite à la situation sanitaire actuelle, de nombreuses manifestations sont annulées. Elle encourage la société de jeunesse et la commission culturelle à reproposez leurs événements lors de jours meilleurs. Des mesures de sécurité ont été prises pour la place de jeu du village qui ne correspond plus aux normes. Une étude pour la réfection de la place de jeux est en cours.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, donne des nouvelles du PGA. Le 1^{er} septembre, la décision sur le recours a été reçue. La CDAP (Cour de droit administratif et public) a admis les recours contre la décision du DTE, du 19 juin 2019, qui approuvait partiellement la modification du PGA de la commune. La décision du DTE et l'approbation partielle est annulée et la cause est renvoyée au département. La procédure suivie par la commune n'est pas remise en cause. Il appartient au département d'indiquer à la commune ce qui est précisément attendu.

M. Guy-Olivier Jeunet demande à quoi en sont les recours.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, répond que les recours des opposants ont été admis. Le travail de la municipalité n'est pas remis en cause mais il appartient au département cantonal d'avoir une position claire.

M. Nicolas Pilet, municipal, revient sur l'étude du bruit routier. La commune de Missy adhère aux diverses mesures requises afin que cette étude soit subventionnée à hauteur de 15%. Si la route est dans un état satisfaisant, aucuns travaux ne seront prévus. Dans le cas contraire, des travaux seront entrepris uniquement si la commune le décide. Ils devront être en conformité avec ladite étude.

Une barrière en treillis sera posée derrière l'église afin de sécuriser la place de parc. Le miroir cité au précédent conseil a été remplacé. M. Alain Galliker demande de transmettre l'information suivante : il organisera une soirée sur le thème des énergies renouvelables. Celle-ci aura lieu le 22 octobre, sur inscription.

M. Laurent Morel, municipal, relève le nettoyage de la zone de déchetterie verte à l'occasion de la fête nationale. Une erreur d'estimation relative à l'évacuation des déchets est survenue et le coût s'est élevé à CHF 18'000.-. Il en est navré. La municipalité souhaite et propose d'assainir définitivement cet endroit afin d'éviter que chacun puisse y déposer tout genre de déchets. Des renseignements sont pris auprès d'autres communes afin de trouver une nouvelle solution pour les déchets « verts ».

Concernant le dossier de la Petite-Glâne, des oppositions sont déposées. Des modifications ont été apportées aux conventions d'échange de terrains, en tenant compte des remarques et souhaits des personnes concernées. Elles sont actuellement soumises à un avocat et au DGE pour consultation. La prochaine étape est la signature de ces conventions qui pourront peut-être aider à lever des oppositions. L'association travaille à l'établissement de statuts. Ceux-ci sont soumis aux deux cantons Vaud et Fribourg. Le dossier ne pourra être présenté dans son ensemble avant la fin de l'année.

M. Olivier Thévoz, syndic, évoque la rénovation de l'Eglise de Ressudens et les échanges avec la division des monuments historiques. Le plan de rénovation prévu pour le chauffage au sol a été accepté. Une prochaine mise à l'enquête concernera la consolidation du clocher mais une solution doit être trouvée car les vibrations de la cloche endommagent la nef. L'enquête publique devrait être déposée avant la fin de l'année, par la commune de Grandcour. Il félicite Daniel, employé communal, et son épouse Noémie pour la naissance de leur fille ; un cadeau leur sera remis.

Suite à ces informations, la parole n'est plus demandée.

6. Divers

Mme Lise Bettex, présidente, demande s'il y a des propositions individuelles.

M. Sébastien Galliker remercie pour l'envoi du bilan avec la convocation. Il demande à combien s'élève le nombre de membre au conseil général, après les deux assermentations de cette séance, et le nombre de conseillers/ères ici présents/es.

Mme Lise Bettex, présidente, répond que le total des conseillers/ères est passé de 36 à 38 membres et que, ce soir, il y a 28 conseillers.

M. Claude Quillet indique qu'il y a de gros nids-de-poule sur un chemin de remaniement qui suit la route de la Rochette. Ce passage est beaucoup utilisé par les agriculteurs. La commune de St-Aubin a un projet de réfection des routes mais celle-ci n'est pas concernée. Il demande à la municipalité d'approcher la commune de St-Aubin concernant ce chemin afin d'y boucher les trous.

Mme Anne-Marie Thévoz-Berset apprécie que chaque municipal s'exprime sur les dossiers en cours de son dicastère. Elle demande à recevoir le texte d'assermentation.

M. Marc Blanc évoque un courrier du service technique des constructions Swisscom adressé à la commune en date du 25.06.2020. Ce courrier propose d'ériger une antenne relais à Missy, afin de palier à des problèmes de connexion des utilisateurs. Actuellement, l'antenne qui dessert Missy se trouve à St-Aubin.

Mme Anne-Michèle Enggist, municipale, répond que Swisscom a effectivement pris contact, à ce sujet, avec la commune mais aussi avec des particuliers. Afin d'éviter l'implantation d'un mât au milieu du village, un projet sera mis à l'enquête pour ajouter une antenne près du terrain de foot.

M. Sébastien Galliker indique à Mme Anne-Marie Thévoz-Berset que le texte souhaité se trouve dans le règlement du conseil général.

M. Olivier Thévoz, syndic, remercie l'assemblée de la confiance accordée par l'acceptation des deux préavis. Il revient sur l'état des chemins agricoles et demande aux usagers, particulièrement aux agriculteurs, de les employer avec respect. Par ailleurs, si des dégâts devaient être causés à quelque infrastructure, il rappelle que le responsable est prié de s'annoncer auprès de la municipalité. Des assurances peuvent fonctionner pour ce genre de sinistre. Il demande de prendre les précautions nécessaires pour freiner la propagation du COVID-19 et éviter un nouveau confinement. Il souhaite que chacun prenne garde à sa santé.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Lise Bettex, présidente**, clôt la discussion et rappelle les décisions prises. La prochaine assemblée aura lieu le mardi 15 décembre. Elle rappelle aux membres de retourner le formulaire pour le paiement des indemnités. Elle remercie la municipalité pour leur collaboration à la préparation de cette séance et toutes les personnes qui ont aidé à la mise en place de la salle.

Après avoir donné les indications de sortie, **Mme Lise Bettex, présidente**, remercie chacun pour sa présence et clôt la séance à 21h05.

POUR LE CONSEIL GENERAL

Missy, le 6 octobre 2020

La présidente :



L. Bettex



La secrétaire :



B. Wolf



Namy
Payerne, le 18.12.2020

Le Préfet du district
de la Boye-Vully